

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 5 AVRIL 2013 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,
Turcat Danielle.

et Messieurs, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine J-Paul, Maire
Patrick, Michard Claude, Pommier Jacques.

Etait excusé : Beaumont Marc, Pinton Georges

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- * Budget 2013
- * Questions diverses

➤ Budget 2013

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose à Sophie Rafert de donner lecture du budget. La présentation est faite simultanément pour le budget réalisé 2012 et la proposition de budget primitif 2013.

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>

Compte administratif 2012 :

Tableau de résultats de l'ensemble du CA 2012

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
716 882,37 €	787 168,46 €	70 286,09 €	625 490,81 €	566 893,56 €	- 58 597,25 €

Excédent de fonctionnement 2012 : 21 637,05 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 48649,04 €

Donc un excédent de fonctionnement cumulé : 70 286,09 €

Déficit d'investissement 2012 : 58 597,25 €(reporté au budget 2013)
Restes à réaliser en investissement : 87 085,00 €
Donc un excédent de financement en investissement : 28 487,75 €(pour le budget 2012)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le résultat reporté en fonctionnement sur le budget 2013 est de 70 286,09 €

Approbation du C. A. 2012 à l'unanimité

Budget Primitif 2013 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
782 512,00 €	782 512,00 €	476 760,00 €	476 760,00 €

Approbation du B. P. 2013 à l'unanimité

☞ La proposition du budget primitif est effectuée avec des taux inchangés par rapport à 2012 des 5 taxes suivantes :

TH : 1,97
TFB : 0,674
TFNB : 1,72
CFE : 1,64
FPZ : 24,01

NOTES :

*** Le montant du transport à l'article 6247 est considérablement diminué en 2013 par rapport à 2012. Ceci s'explique par la mise en place de convention avec l'association des familles et du Centre social. Chacune des structures gestionnaires de services à la petite enfance devra établir un budget propre à ses activités, lequel comprendra le coût du transport. Ainsi le montant proposé à l'article 6574 pour 2013 est très supérieur à celui de 2012 car il sera attribué une subvention globale à chacune des deux structures.*

*** Le montant mentionné à l'article 6262 est majoré par la prévision des frais occasionnés par le forum de l'emploi (Wifi, installations électriques)*

☞ Le Budget Primitif 2012 tient compte du produit de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) avec une répartition des taux par commune présentée dans le tableau ci-après :

Tableau de synthèse des taux de la TEOM par commune

	Produit attendu	Bases prévisionnelles	Taux lissé 2012	Taux lissé 2013
Arpheuilles Saint Priest	28 550	218 728 €	12,95%	12.25 %
La petite Marche	15 439	150 388 €	11,70%	11.51 %
Marcillat	75 590	771 300 €	11,45%	11.45 %
Mazirat	24 037	197 583 €	12,67%	12.09 %
Ronnet	15 732	110 730 €	13,68%	12.56 %
Saint Fargeol	17 486	165 309 €	11,78%	11.62 %
Saint Genest	29 416	216 317 €	13,80%	12.50 %
St Marcel en Marcillat	12 382	113 836 €	12,14%	11.69 %
Sainte Thérènce	16 894	127 668 €	13,25%	12.32 %
Terjat	17 763	145 050 €	12,94%	12.05 %
Villebret	105 735	833 072 €	12,78%	12.16 %
Produit total attendu	359 024,00 €			
Bases totales prévisionnelles	3 049 981,00 €			
Taux unique				11,77%

<u>BUDGET ANNEXE</u> (Atelier Relais de la ZA Villebret)

Compte administratif 2012 :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
19 257,00 €	29 937,52 €	10 680,52 €	20 877,85 €	10 241,77 €	- 10 636,08 €

Excédent de fonctionnement 2012 : 2 743,00 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 7 937,52 €

Donc Excédent de fonctionnement cumulé : 10 680,52 €

Déficit d'investissement 2012 : 10 636,08 €(reporté au budget 2013)

Restes à réaliser en investissement : 0,00 €

Donc un besoin de financement en investissement : 10 636,08 €(pour le budget 2013)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il faut abonder le besoin de financement d'investissement par une affectation du fonctionnement de 44,44 €

Cette affectation réduit l'excédent de fonctionnement cumulé à 10 636,08 €qui sera reporté en fonctionnement sur le budget 2013

Approbation du C. A. 2012 à l'unanimité

Budget Primitif 2013 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23 456,00 €	23 456,00 €	21 683,00 €	21 683,00 €

Approbation du B. P 2013 à l'unanimité

➤ Questions diverses :

SMAT Val de Cher :

Monsieur Chito évoque la réunion du 4 avril dernier au sein de la dite structure. Il en résulte que les statuts du SMAT ne permettent pas d'envisager aujourd'hui de nouveaux travaux. Il rappelle à l'assistance qu'un projet d'accessibilité au Cher (Château de l'Ours, les passerelles sur St-Genest, Le Gué de Sellat) avait été évoqué antérieurement mais non retenu. Après débat, l'assistance souhaite que les statuts du SMAT évoluent et que cette décision soit transmise au Conseil Général de l'Allier.

Couverture Numérique :

Une prochaine réunion est prévue le 29 avril prochain en présence des représentants du Massif, des services du Conseil Général de l'Allier et des opérateurs téléphoniques. Cette rencontre permettra vraisemblablement de clarifier la faisabilité de la couverture numérique du territoire par l'installation de répéteurs.

Centre Social :

La prochaine réunion de bureau du Centre social est prévue le jeudi 11 avril. Monsieur Chito souhaite connaître la position des élus communautaires sur l'évolution du poste de direction en prévision de l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

L'assistance propose un passage à 80% du temps pour octobre 2013, date de remise du prochain projet social. Compte tenu des missions importantes que porte le Centre social, les élus espèrent qu'une bonne répartition des tâches permettra de régler les disfonctionnements et que le travail du budget pour le prochain conseil d'administration (date à fixer) permettra une meilleure lisibilité.

Minibus

Le minibus actuellement utilisé pour les centres de loisirs n'est pas en bon état et ne permet pas de faire de grands trajets (confort et fiabilité). Le contrat Territoire Allier peut financer cet équipement à hauteur de 50% et la caf pourrait apporter un complément d'aide financière. L'assistance propose que ce véhicule soit mis à disposition de tous les publics moyennant une participation symbolique. Une recherche sera faite sur les conditions d'utilisation antérieures.

Voie verte et véloroute : désignation d'un délégué

Dans le cadre des actions de l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne), le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher met en place un groupe de pilotage pour la promotion et la valorisation de la voie verte et du véloroute. Les territoires concernés sont : les Ctés de Cnes du Pays de Tronçais, du Val de Cher, du Pays de Marçillat et aussi la Cté d'agglomération Montluçonnaise. Les partenaires associés à ce groupe seront : le Conseil Général de l'Allier et l'Agence Locale de Tourisme.

Monsieur Chito insiste sur l'importance d'une représentation pour affirmer la position de la Com com vis-à-vis du développement touristique et de ses implications.

Monsieur Patrick Maire est nommé représentant de la Cté de Cnes et M. Chito prendra la relève en cas d'indisponibilité.

Assurance accident du personnel

Comme ceci a déjà été évoqué lors d'une réunion précédente, la Cté de Cnes n'est pas couverte dans le cas d'un accident d'un membre du personnel. Les frais liés à cet accident (médicaux, salaire et charges patronales) seraient supportés entièrement par la collectivité. Des simulations ont été demandées à diverses sociétés. Les réponses sont les suivantes.

Pour une franchise de 10 jours, le taux appliqué au salaire brut est :

%	Régime CNRACL	Régime IRCANTEC
Groupama	5,80	1,54
Crédit Agricole	6,03	1,70

Le montant total de la cotisation au moins disant pour 2013 est de 2326 euros.

L'assistance demande de consulter l'agence Axa pour une estimation avant de prendre une décision au moins disant.

Poste d'animation de la Maison de la Combraille

Le contrat du poste à mi temps de Virginie Laurent, chargée de mission à la Maison de la Combraille, arrive à son terme à la fin du mois de juin prochain. Compte tenu de l'implication de la personne, du travail effectué et des compétences mises en œuvre, Monsieur le Président propose que cette mission soit reconduite pour une durée de 2 années à mi-temps.

Le conseil accepte à l'unanimité la reconduction de ce contrat.

Prochain conseil communautaire

La date retenue est le 22 mai à 18H00.

Escalade

Monsieur Maire informe l'assistance de la publication d'un topoguide « Escalade Lignerolles –Saint-Genest » par le groupe montagne du club Amitié Nature de Montluçon. Ce document sera mis en vente à la maison du tourisme dès sa parution. Par ailleurs, L'allier accueille le Championnat de France sport adapté escalade 2013 avec des épreuves sur le rocher de Lignerolles – Saint-Genest (date à préciser)

Documents de séance :

Tableau de répartition des taux de la TEOM

Détail des articles 6554 (organismes de regroupement) et 6574 (Associations)